

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE QUARTIER « LOIRE BIONNE »

PDTP
Service Proximité - 02 38 52 40 70
accueil.ddtp@ville-saintjeandebroye.fr

Date : 8 mars 2022 à 18 h 00
Lieu : Salle J-B Clément

Présents :

Madame le Maire
Madame Brigitte JALLET, adjointe à l'aménagement du cadre de vie
Monsieur Franck FRADIN, adjoint délégué aux quartiers, à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti
Monsieur Jean-Claude MARINAULT, conseiller municipal délégué aux quartiers et aux travaux
Monsieur Maxime VILLOING, élu référent du quartier
Monsieur Romain MERCIER, conseiller municipal délégué à la santé et au handicap
Le service proximité quartiers de la Ville
Des membres du comité de quartier
Des habitants du quartier

Introduction – ouverture de la séance

Madame le Maire remercie l'implication du comité et l'ensemble des participants présents ce soir. Jacques Bataille président du comité de quartier explique le fonctionnement des comités. Franck Fradin présente les membres du bureau du comité de quartier. Jean-Claude Marinault précise que le renouvellement du bureau a lieu cette année en raison de la situation sanitaire de l'année dernière qui a empêché l'élection d'un nouveau bureau. Il explique les changements apportés à la charte : le rôle des comités, le périmètre d'action et détaille le préambule.

Déroulé du diaporama

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Des rencontres ou présentations de projets 2021	L'assemblée générale du comité du 4 mai 2021	
		L'invitation à la présentation du projet immobilier au 140 avenue L.J. Soulas par le promoteur COOPEA du le 3 juin 2021	

		La participation du comité au forum des associations le 5 septembre 2021	
		La participation du comité aux réunions du groupe de travail sur « les circulations douces »	
		La rencontre avec les riverains de la rue Jeanne d'Arc le 16 novembre 2021	
		La balade urbaine inter-quartiers Loire-Bionne et Centre-Ville du samedi 11 décembre 2021	
		La participation du comité au comité de sélection de la troisième édition du « budget participatif » le 3 mars 2022	
	Des réalisations dans le quartier	Rue Jeanne d'Arc La matérialisation d'une ligne jaune interdisant le stationnement aux abords de l'Église La pose, au sol, de dispositifs réflecteurs de type « œil de chat » au niveau des chicanes	
		Allée Marc Antoine Charpentier : La plantation de trois « savonnières » en remplacement des prunus	
		Rue de Sainte Marie Le marquage d'une ligne jaune pour interdire le stationnement dans la zone de retournement La réfection de la chaussée et élargissement des trottoirs en 2022 pour un coût de 160 000 € L'étude pour la modification du dispositif existant entre la rue de Sainte Marie et la rue Hélène Caillard afin de limiter la circulation des deux roues motorisés	Des riverains signalent qu'un poteau « télécom » est enfoui dans un arbre Le panneau « aire de retournement » serait à repositionner en début de rue

	<p>Rue de Mondésir au droit de la Maison des Longues Allées</p> <p>Le marquage complété des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite</p>	
	<p>La poursuite des aménagements du parking public de la place des Châtaigniers</p> <p>La mise en place d'une borne escamotable automatique permettant la fermeture du parking la nuit de 22h00 à 6h00, dont l'accès se fera par l'Est du parking</p> <p>La matérialisation d'un accès véhicules depuis la rue des Châtaigniers vers la résidence « Les Châtaigniers »</p> <p>Le déplacement de la zone de stationnement pour les cycles</p> <p>La création d'une bande végétalisée</p> <p>Le montant des travaux 18 530 €, le démarrage des travaux est prévu le 07 mars</p>	
	<p>La restauration du cours de la Bionne par le SIBCCA et création d'une zone humide</p> <p>Les travaux ont été réalisés du 18 octobre 2021 au 12 janvier 2022 pour un montant 67 000 €.</p> <p>Le financement : Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire</p>	<p>Une riveraine trouve regrettable la taille drastique des arbres et végétaux situés sur les rives de la Bionne</p> <p>F Fradin explique le principe du re-méandrement d'une rivière. Des semis vont être réalisés et la végétation va reprendre ses droits sur les berges. L'intérêt est de retrouver une faune et une flore riches et diversifiées.</p>
	<p>Le chantier international du 16 au 31 juillet 2021</p> <p>La construction de mobiliers urbains en bois sur les bords de Loire à proximité de la tyrolienne</p> <p>La composition du groupe : 12 bénévoles (7 filles et 5 garçons) dont 10 bénévoles internationaux (4 nationalités) et 2 jeunes locaux</p>	<p>Une riveraine fait part de son étonnement quant à la taille d'un bosquet pas très loin de la tyrolienne, est-ce la ville qui a procédé à la coupe des végétaux ? Elle regrette de ne pas avoir été avertie au préalable.</p> <p>F Fradin rappelle que la vue sur la Loire est due à certains propriétaires et spécifié dans leurs actes de propriétés. La ville vérifiera à qui appartient cette parcelle (terrain public ou privé) et qui a réalisé la taille</p>

		<p>La confluence de la Loire et de la Bionne à proximité de l'aire de jeux</p> <p>La pose de deux panneaux mettant en valeur la biodiversité locale</p>	
	Des projets dans le quartier et dans la Ville	<p>Avenue Louis Joseph Soulas</p> <p>La création d'une «zone bleue» au printemps 2022 au droit du cabinet vétérinaire</p>	
		<p>Rue Jeanne d'Arc – rue de la Sente</p> <p>L'étude pour la matérialisation d'une place pour personnes à mobilité réduite au printemps 2022</p>	
		<p>Place de l'Église au vieux bourg</p> <p>La mise en place d'arceaux vélos sur la place de l'Église au printemps 2022</p>	<p>Une riveraine estime que l'emplacement choisi n'est pas le plus opportun pour la mise en place des arceaux.</p> <p>F Fradin indique que la demande a été formulée par le presbytère. La ville a proposé plusieurs emplacements. L'architecte des bâtiments de France a été consulté et a donné son accord cet emplacement</p>
		<p>La requalification de la place de la Hautinière</p> <p>Travail avec les riverains et le comité de quartier en 2022 pour une réalisation en 2023</p>	<p>F Fradin précise qu'un groupe de travail sera mis en place, le comité de quartier, l'association Sainte Marie Bionne et les riverains seront invités.</p>
		<p>Rue des Aubraies</p> <p>La plantation de deux arbres face au numéro 32, prévue fin mars 2022</p>	

		<p>Requalifications de voiries</p> <p>La RD 960 : la demande formulée auprès d'Orléans Métropole pour une étude globale et une requalification par tronçon.</p>	<p>Madame le Maire indique que la Ville a demandé la requalification complète de cet axe, qui est une priorité pour la commune. C'est un axe structurant. La Ville a insisté auprès d'Orléans Métropole pour qu'une étude soit menée sur l'intégralité de la voie en 2022 pour s'assurer de la réalisation. (13 millions d'€)</p> <p>Un riverain veut savoir comment va être requalifiée cette voie car la circulation y a fortement progressé ainsi que les nuisances sonores. Madame le Maire explique que le travail sera réalisé en lien avec les habitants et la Métropole comme pour la requalification de la rue de Frédeville. La voie sera requalifiée par tronçon. Les flux seront étudiés et la contrainte du passage des convois exceptionnels sera prise en compte.</p>
		<p>Allée des Oucherons</p> <p>L'étude en cours pour la plantation d'arbres en lieu et place des massifs existants (vivaces) dans cette allée.</p>	
		<p>L'aménagement de la deuxième phase du quartier Eclo / Idylink</p>	<p>Brigitte Jallet précise que la deuxième tranche de ce quartier sera achevée cette année.</p> <p>L'EPHAD sera livré au mois de juin, le reste des constructions fin 2022. La voie de chantier qui débouche sur l'avenue sera fermée.</p> <p>Une voie piétonne et cycle sera réalisée.</p> <p>Un jardin partagé sera installé ainsi qu'un composteur collectif en 2023. Concernant les voiries, elles ne sont pas encore rétrocédées à la Ville. Une signalétique sera mise en place et la police municipale pourra verbaliser les véhicules en infractions. Une liaison avec la rue de Malvoisine sera créée d'ici à 10 ans.</p> <p>Un riverain se questionne quant à la présence d'une aire de retournement pour les camions de collecte</p>

		<p>Quartier Eclo : rue de la Loire jusqu'au pont sur la Bionne</p> <p>L'amélioration du cheminement, la végétalisation au niveau du parking</p>	<p>Brigitte Jallet indique que cette portion sera aménagée par Bouygues : création d'une aire de retournement, d'un cheminement piétons. Les voiries seront ensuite rétrocédées à la ville.</p>
		<p>Rue de Vincennes</p>	<p>Des riverains indiquent une collecte aléatoire des poubelles dans le secteur. De plus, des bacs appartenant au bailleur Vallogis restent à demeure sur le trottoir. Madame le Maire rappelle les règles concernant la gestion des bacs sur la voie publique.</p> <p>De plus la rue ne serait pas signalée par un panneau de rue.</p>
		<p>Quartier Eclo</p>	<p>Des habitants font part de difficultés pour sortir par la rue de la Loire en raison de stationnements gênants et d'une seule entrée et sortie pour l'ensemble des habitants de ce quartier. Le nombre de places de stationnement semble avoir été sous-estimé</p> <p>Brigitte Jallet indique que l'aménageur a réalisé, en amont, un étude sur la circulation et le stationnement dans le quartier</p> <p>Madame le Maire complète en indiquant que des places, dans les parking souterrains des immeubles, ne sont pas utilisées et que la Ville a conseillé aux bailleurs de baisser les prix des locations voire d'aller à la gratuité.</p> <p>La Ville s'interroge également sur la circulation dans ce quartier et estime que rien n'est encore figé. Pour information, la sortie de l'EPHAD est, quant à elle, prévue sur l'avenue P et M Curie.</p> <p>Des riverains signalent des dépôts de chantier dans le quartier. Madame le Maire précise que des rappels ont déjà été formulés à l'aménageur.</p>

		Rue de Vincennes	<p>Un habitant fait part d'un éclairage très présent et puissant, le nombre de lampadaires ne pourrait-il pas être réduit ?</p> <p>Madame le Maire explique qu'un groupe de travail sera lancé en septembre sur cette thématique, sur l'espace public, et que ce travail devra être mené par quartier car les besoins peuvent être différents d'un secteur à un autre.</p>
		Rue de Vincennes	<p>Un terrain situé à proximité de la résidence « Villas Cédrat » ne pourrait-il pas être débroussaillé pour permettre un accès direct à la Bionne ?</p> <p>Il est nécessaire, au préalable à toute intervention, de vérifier à qui appartient ce terrain (Ville, particulier, commune de Combleux ..)</p>
		<p>l'extension du parc des Longues Allées</p> <p>Le projet d'extension de 5,7 hectares comprendra : l'extension du parking dont l'accès se fera depuis l'avenue Louis Joseph Soulas, 2500 m² de vignes, un verger de 2600m², une plaine sportive, une aire de jeux en bois, une prairie réservée au pâturage et un rucher pédagogique seront créés. Des accès piétons seront réalisés depuis la rue de Malvoisine. Le parc sera fermé la nuit.</p> <p>Les travaux vont débuter prochainement et s'achèveront avec les plantations à l'automne. Les travaux s'élèvent à 790 000€. Les entreprises suivantes réaliseront les travaux à savoir :Richard pour les espaces verts, INEO pour l'éclairage et Eurovia pour la voirie et les réseaux divers ;</p>	<p>Les vélos pourront ils circuler dans le parc ?</p> <p>Les vélos pourront circuler dans la parc.</p> <p>Un riverain souhaite savoir si la rue de Malvoisine sera rénovée à cette occasion ?</p> <p>F Fradin répond que cela n'est pas prévu pour le moment.</p>
		<p>La mise en service de l'usine de décarbonatation</p> <p>L'usine est en fonction depuis le mois de décembre 2021. Le calcaire présent aujourd'hui dans l'eau est à environ 20° français. Ce projet à 5,8 millions d'euros, financés par Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole, est unique sur le territoire métropolitain. Une évolution du tarif de l'eau de</p>	

		<p>l'ordre de 0,20 €/m³ pour financer le fonctionnement et la maintenance de l'usine est effective depuis le 1^{er} janvier 2022 ce qui représente 25,32 € pour une consommation moyenne de 120 m² d'un foyer</p>	
		<p>La création du bassin de collecte des eaux pluviales et le réaménagement de la place Charles De Gaulle</p> <p>Les travaux débuteront au 1er trimestre 2022 pour s'achever au 2^{ième} trimestre 2023</p> <p>La place sera végétalisée avec des arbustes et des plantes vivaces en raison de la présence du bassin de collecte des eaux pluviales, elle sera entièrement en pente douce.</p> <p>Le hêtre pourpre a été retiré car blessé lors des travaux en 2004. Ce sujet a perdu 50 % de son feuillage en 10 ans et les chutes de branches se sont multipliées ces dernières années.</p> <p>Un espace de repos et de jeux remplacera le parking au Nord de la la place.</p> <p>Le parking à l'arrière de la salle des Fêtes sera agrandi. Les monuments commémoratifs seront déplacés.</p>	<p>Un riverain souhaite savoir si le même nombre de stationnement sera conservé à l'issue des travaux.</p> <p>F Fradin indique que quelques places seront perdues, mais que la requalification de la rue Jean Zay, prévu en 2024, permettra de restituer des places dans le secteur.</p>
		<p>L'opération « Je plante un arbre »</p> <p>Cette opération de distribution d'arbres fruitiers et ornementaux, d'arbustes et de plantes vivaces sera reconduite cette année au mois de mars. Elle se déroulera place G. Danton.</p>	
		<p>L'opération « Je plante un arbre » dans les quartiers</p> <p>Cette opération est déclinée dans les six quartiers durant le mois de mars. Un arbre sera planté, dans le parc de la Feularde le 16 mars à 11h00, pour le quartier Loire Bionne.</p>	

		<p>La troisième édition du budget participatif</p> <p>77 propositions ont été déposées, le comité de sélection a retenu 28 propositions qui seront soumises aux votes.</p> <p>Il se déroulera du 20 mars au 30 avril, le vote papier sera possible cette année.</p> <p>Les lauréats seront annoncés au mois de mai. La réalisation des projets est prévue pour 2023.</p>	
		<p>L'élaboration d'un schéma des circulations douces</p> <p>Les comités de quartier et les associations participent à l'élaboration de l'état des lieux. Les fiches élaborées seront analysées et un plan d'action sera mis en œuvre. Un lien sera fait avec le plan Vélo établi par la Métropole. Une restitution à destination des habitants est prévue en mai.</p>	
		<p>La végétalisation de la Ville</p> <p>La plantation d'une micro-forêt</p> <p>Lancement de la concertation pour le parc urbain en centre-ville</p> <p>La végétalisation de la Place de la Commune</p> <p>La végétalisation du cimetière du bourg et des cours d'écoles</p>	<p>Madame le Maire précise que la localisation de la micro-forêt n'est pas encore déterminée et que les habitants seront associés pour donner leur avis. Pour information, la cour d'école Paul Langevin sera la première végétalisée.</p>

Questions diverses			
N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Réponses
	Rue de Sainte Mairie	Serait-il possible d'installer un panneau clignotant pour indiquer la priorité à droite et marquage d'un passage piéton ?	La ville prend en compte la demande
	Parc de la Feularde	Un habitant suggère la mise en place de bancs et d'un distributeur de sacs pour déjections canines	La ville prend en compte la demande
	Quartier de la Hautinière	Un riverains signale de multiples cambriolages dans le secteur en deux mois, il demande le passage plus régulier de la police municipale. Par ailleurs, des véhicules roulent à vive allure dans les rues H Berlioz et rue du Porteau	Madame le Maire insiste sur l'intérêt de déposer des mains courantes. L'installation du cinémomètre permettra de réaliser des relevés de vitesse. Pour information deux agents de surveillance de la voie publique font respecter les « zones bleues » et relèvent les dépôts sauvages
	Lotissement des tilleuls	Quand est prévue la requalification de la placette du Muguet ?	Un groupe de travail sera créé 2023 pour une réalisation en 2024
	Bords de Loire	Serait-il possible de dissocier la circulation des cycles de celle des piétons sur les bords de Loire ?	La séparation des deux n'est pas envisagée, il est du ressort de chacun de respecter les différents usagers des bords de Loire
	Rue de la Bédinière : bois	Le bois, propriété de Madame de la Taille, nécessiterait d'être entretenu : arbre qui a décroché des câbles, un arbre a chuté proche d'une maison. La Ville pourrait-elle racheter ce bois ?	La Vile a contacté la propriétaire qui n'a pas souhaité vendre son bois.
	Rue des Longues Allées	La création de trottoirs est-elle envisagée ?	Il n'y a actuellement pas de projet de création de trottoirs dans cette rue.
	Secteur des Tamaris, rue de la Liberté, allée du Coutil Loison	Une habitante fait part d'un sentiment d'insécurité en raison du stationnement récurrent, d'un véhicule occupé par une personne, dans le secteur	Il est important de signaler tout mouvement ou présence suspecte à la police municipale voire nationale et de déposer des mains courantes.
	Avenue Louis Joseph Soulas : voie d'accès aux logements de Logem Loiret	Un riverain demande la mise en place de chicanes sur cette voie.	La Ville ne peut pas installer d'équipement sur une voie privée.